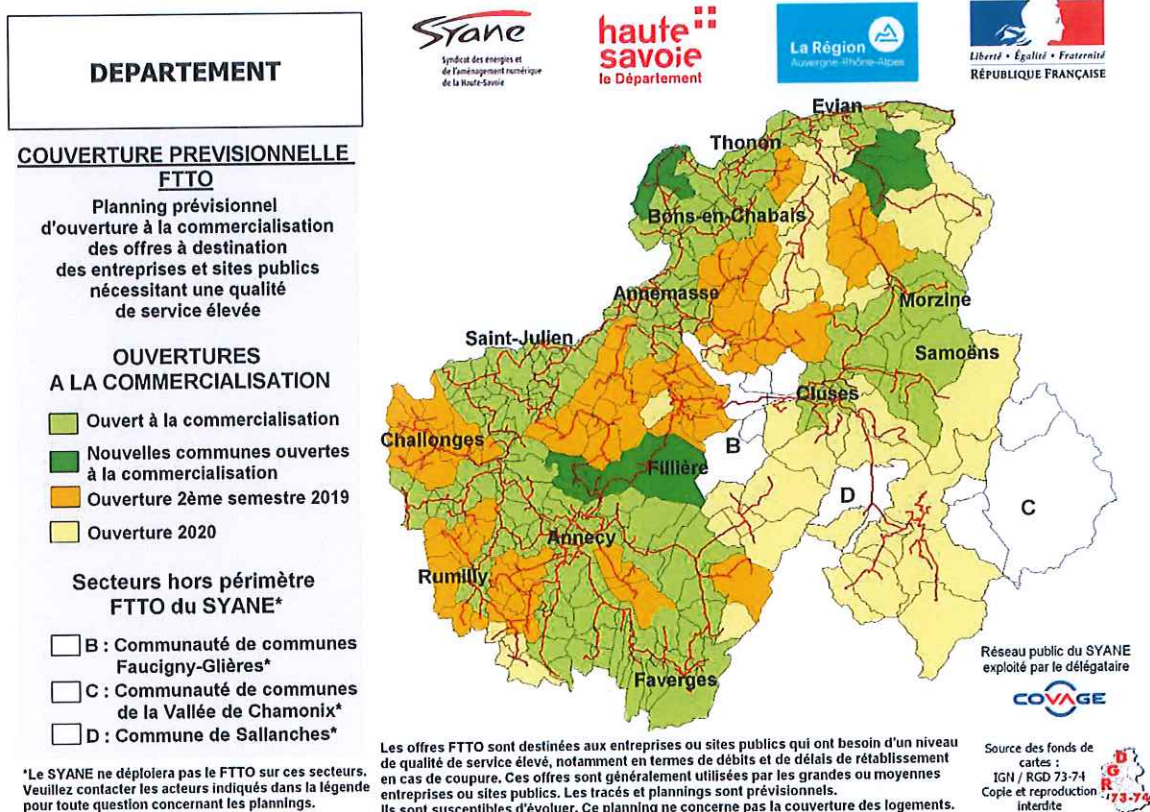


Une priorité : la couverture du monde économique

L'ouverture à la commercialisation des services numériques très haut débit pour les professionnels a démarré au 1^{er} semestre 2016. Les zones d'activités économiques situées sur le tracé des artères principales déjà construites sont les premières éligibles. Les entreprises, les sites d'enseignement et de santé ainsi que les bâtiments publics (collèges, lycées, hôpitaux...) situés à proximité peuvent également bénéficier des services numériques très haut débit.

Les raccordements des professionnels se feront ensuite progressivement au fur et à mesure de la construction des artères principales et de l'arrivée des opérateurs de télécommunications professionnels.



Carte prévisionnelle

➡ La commercialisation des services numériques très haut débit pour les professionnels sur Chêne-en-Semine

Les services numériques très haut débit pour l'ensemble des professionnels de Chêne-en-Semine ne sont pas ouverts à la commercialisation. D'ici la fin de l'année, l'ensemble de la commune et la ZAE de la Croisée verront l'arrivée de la fibre optique pour les professionnels.

Le réseau public du SYANE est exploité par la société COVAGE dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 15 ans. Pour en savoir plus sur la commercialisation du réseau et les modalités de raccordement : 07 52 60 98 79

Concernant les particuliers, quand pourront-ils accéder à une offre très haut débit ?

Les particuliers peuvent être raccordés à partir des réseaux de desserte. La couverture fibre optique des logements se fera progressivement, au fur et à mesure de la construction des réseaux de desserte et de l'arrivée des opérateurs de télécommunications grand public. La commercialisation des premiers services a commencé en juin 2018 dans les secteurs où la fibre optique est opérationnelle.

DEPARTEMENT



COUVERTURE DES LOGEMENTS
Plannings prévisionnels des premières ouvertures commerciales pour l'amélioration des débits

Déploiement de la fibre optique jusqu'aux logements (FTTH)*

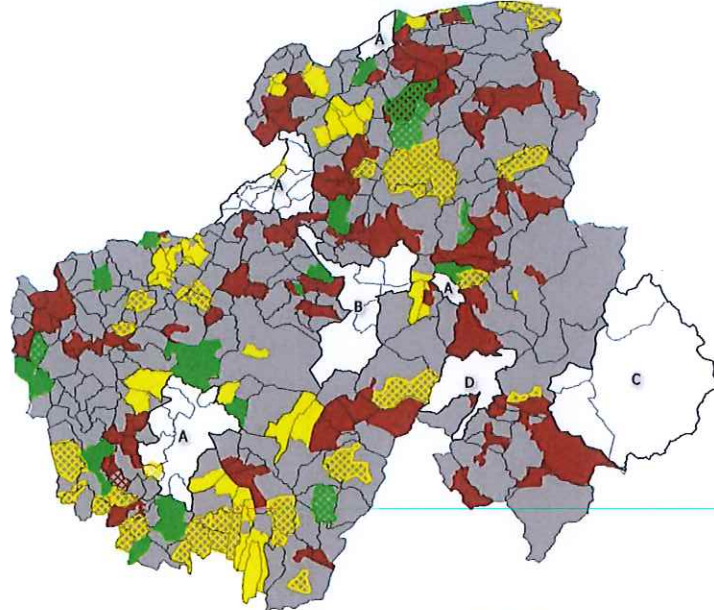
- EN SERVICE
- SYANE : 2019
- SYANE : 2020
- SYANE : 2020-2025

Amélioration des débits ADSL***

- EN SERVICE
- 2019
- 2020

Secteurs hors périmètre FTTH du SYANE**

- A: Opérateurs privés:**
- B: Communauté de communes Faucigny-Glières:**
- C: Communauté de communes de la Vallée de Chamoni:**
- D: Commune de Sallanches:**



* Les zonages et plannings sont prévisionnels. Ils sont susceptibles d'évoluer. Au sein des zones de couvertures, les conditions de raccordement pourront différer, notamment pour les sites isolés et/ou nécessitant la réalisation de travaux d'infrastructures

** Le SYANE ne déploiera pas le FTTH sur ces secteurs. Veuillez contacter les acteurs indiqués dans la légende pour toutes questions concernant les plannings

*** Le SYANE a construit des centraux téléphoniques permettant d'améliorer l'ADSL. En outre, les fibres optiques déployées par le SYANE peuvent aussi être utilisées par les opérateurs télécoms pour "débrider" certains centraux ADSL.

Source des fonds de cartes :
IGN / RG 73-74
Copie et reproduction
interdite

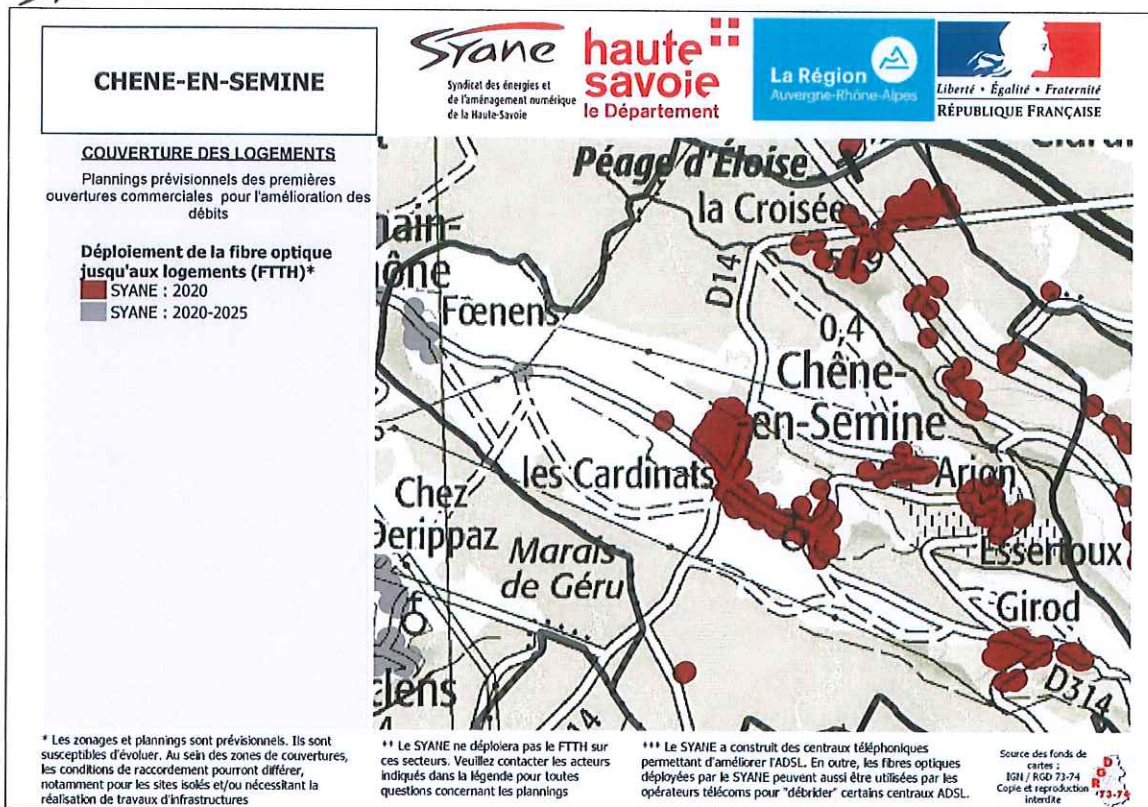
Carte prévisionnelle

➡ La couverture fibre optique des logements sur Chêne-en-Semine

La couverture des logements sur la commune de Chêne-en-Semine est prévue en deux temps. Une première partie de la commune sera déployée en 2020 et une deuxième partie sera déployée lors de la seconde phase de déploiement du projet, entre 2020-2025, actuellement en cours d'études. Les premiers résultats de ces études seront connus à la fin 2019, ce qui permettra d'établir un planning plus précis.

Lorsque les travaux seront réceptionnés, la réglementation française impose un gel de 3 mois avant l'ouverture commerciale de la fibre optique, afin de permettre à chaque fournisseur d'accès Internet de se préparer à rejoindre le réseau public du SYANE. Avant l'ouverture commerciale, une réunion d'information sera organisée conjointement entre la commune, le SYANE et Covage. A cette occasion, les modalités de raccordement et d'accès au réseau, ainsi que les offres proposées par les opérateurs, seront présentées aux habitants éligibles. Les raccordements finaux jusqu'à l'intérieur des logements particuliers seront pris en charge par les opérateurs au moment de la souscription aux offres fibre par les usagers.

Pour en savoir plus sur la commercialisation du réseau et les modalités de raccordement :
gp-hautesavoie@covage.com ou <https://www.covage.com/>



Carte prévisionnelle

→ Des informations sur le déploiement et la carte prévisionnelle du planning des travaux du SYANE sont en ligne sur le site internet du SYANE : www.syane.fr

Dans l'attente de la couverture très haut débit, les solutions satellitaires ou de 3G/4G fixe peuvent permettre de répondre aux problèmes de débits limités. Pour les foyers et entreprises inéligibles au haut débit, le SYANE et le Conseil Départemental portent conjointement un « Plan Satellite » qui permet de bénéficier d'une aide financière de 300 € pour l'achat d'un kit satellitaire.

Le financement du réseau public fibre optique du SYANE (phase 1) :

Ce projet est établi et porté par le SYANE (5,5 M€), en partenariat étroit avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie (12M€), les intercommunalités (7,2 M€), la Région (12 M€) et l'État (31,2 M€). Le complément est financé par emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissements et de la Caisse des Dépôts, avec le relais de trois banques locales.

Participations publiques :



Et avec la participation des intercommunalités de Haute-Savoie

Partenaires financiers :



>>> En savoir plus : www.syane.fr – info@syane.fr